

**DEMANDE D'AIDE A LA REALISATION D'UN STAGE DE  
PARRAINAGE**

Ce formulaire, une fois complété, doit être retourné avec  
tous les justificatifs demandés **dans les meilleurs délais**  
**et au plus tard le 31 décembre 2017**

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Votre civilité : *cochez la case appropriée*       Madame       Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance : 

--	--	--

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : 

--	--	--	--	--

      Portable : 

--	--	--	--	--	--

Lien de parenté avec le futur cédant : \_\_\_\_\_

Date prévisionnelle d'installation : 

--	--	--

Date de début de stage : 

--	--	--

      Date de fin de stage : 

--	--	--

Diplôme obtenus et stages réalisés :


**Votre situation actuelle (Cochez la case correspondante) :**

**TRAVAILLEURS NON SALARIES**

Exploitants, associés d'exploitation, conjoints, aides-familiaux, artisans, commerçants, professions libérales.	1 an d'activité professionnelle dans les 3 ans précédant l'entrée en stage dont 6 mois consécutifs	
	Moins d'un an d'activité	

**DEMANDEURS D'EMPLOI ET ASSIMILÉS**

Salariés privés d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage	6 mois d'activité salariée dans une période de 12 mois (ou 12 mois dans une période de 24 mois)	
	Handicapés (mêmes conditions d'activités professionnelles)	
	3 ans d'activité professionnelle, non bénéficiaire de l'allocation de base du régime d'assurance-chômage depuis la rupture du contrat de travail et suivant une formation d'une durée supérieure à 1 an et au plus égale à 3 ans	
Personnes à la recherche d'un emploi	Mères de famille ayant eu au moins 3 enfants et femmes divorcées, veuves, séparées judiciairement depuis moins de 3 ans	
	Personnes veuves, divorcées, séparées, célibataires, abandonnées, assumant seules la charge effective d'un enfant, et femmes seules en état de grossesse Jeunes handicapés primo demandeurs d'emploi	
Autre demandeur d'emploi	Toute autre personne ne répondant pas aux conditions ci-dessus et Jeunes primo demandeurs d'emploi	

**LE FUTUR CEDANT (le cas échéant)**

Votre civilité : *cochez la case appropriée*

Madame

Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance : 

--	--	--

Votre statut juridique : *cochez la case appropriée*

Exploitation individuelle

GAEC

EARL

SCEA

AUTRES : \_\_\_\_\_

Nom de la structure : \_\_\_\_\_

Qualité :  Gérant

Associé exploitant

Autres : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : 

--	--	--	--	--

Portable : 

--	--	--	--	--

Mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DE VOTRE PROJET D'INSTALLATION**

statut juridique : *cochez la case appropriée*

Exploitation individuelle

GAEC

EARL

SCEA

AUTRES : \_\_\_\_\_

Nom de la structure : \_\_\_\_\_

Qualité :  Gérant

Associé exploitant

Autres : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

**Projet (localisation, type d'aide sollicitée, montant du financement public estimé nécessaire pour le projet, typologie du projet et de l'activité développée, moyens mis en œuvre...)**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Motivations**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Nom du CFPPA assurant le stage : \_\_\_\_\_

## PIECES A FOURNIR (obligatoires)

Copie de la carte d'identité du demandeur
Copie de l'attestation carte vitale
Copie de la convention tripartite signée entre le centre de formation, le stagiaire et l'exploitant agricole accueillant le stagiaire (*)
Relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur en format IBAN de moins de 3 mois
Preuve d'une couverture sociale (*)
Copie des diplômes, titres ou certificats relatifs à la délivrance de la capacité professionnelle agricole (inscrits dans l'arrêté du 29/10/2012)
Copie du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)
Copie intégrale des actes de naissance ou actes de décès, de moins de 3 mois, du repreneur (et de ses 2 parents), du cédant et/ou des associés (et de leurs 2 parents) ou copie du ou des livrets de famille.
Copie intégrale des actes de naissance ou actes de décès, de moins de 3 mois, du conjoint du repreneur (et de ses 2 parents) et des conjoints du cédant et/ou des associés (et de ses 2 parents) le cas échéant ou copie du ou des livrets de famille
Attestation sur l'honneur de ne pas bénéficier d'une indemnité de Pôle emploi, d'une indemnité relevant de la formation professionnelle continue ou d'une autre indemnité de formation

***Si toutes les pièces demandées ne sont pas jointes au dossier, celui-ci ne pourra pas prétendre à une aide du Conseil régional.***

Attention, certaines pièces (\*) devront être fournies **au plus tard au moment de la 1<sup>ère</sup> demande de versement de la subvention.**

## ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné M .....

- sollicite l'aide de la Région Grand Est d'un montant de \_\_\_\_\_ €,
- certifie que les renseignements mentionnés sur cette demande d'aide sont exacts,
- atteste sur l'honneur ne pas percevoir d'indemnité de Pôle emploi, d'une indemnité relevant de la formation professionnelle continue ou d'une autre indemnité de formation,
- m'engage sur la compatibilité du présent projet avec les dispositions du règlement annexé dont je déclare avoir pris connaissance, notamment pour la partie relative aux clauses de reversement des aides,
- m'engage à effectuer une période de stage minimale de 3 mois.

J'ai également pris connaissance du fait :

- que **ce document doit être retourné dans les meilleurs délais au :**

Région grand Est  
Direction de l'agriculture et de la forêt  
Mme BERTON  
5 rue de Jéricho - CS 70441  
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

- que **c'est le règlement en vigueur à la date de réception de ce dossier par les services du Conseil régional qui déterminera les conditions d'éligibilité** à une aide régionale.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du (des) demandeur(s)

Faire précéder chaque signature de la mention : « Lu et approuvé »

---

## CONVENTION DANS LE CADRE D'UN STAGE DE PARRAINAGE

---

Vu l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le régime cadre n°SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020

Vu la délibération de la Région Grand Est n° 16SP-2858 du 18 novembre 2016

### IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT

La Région Grand Est met en place une aide à la réalisation de stages de parrainage, d'une durée de 3 à 12 mois, à destination des candidats qui :

- envisagent de s'installer individuellement ou en société en remplacement d'un exploitant ou d'un associé qui cesse son activité agricole, ou en tant qu'associé-supplémentaire dans le cadre d'une transformation ou d'un développement d'exploitation,
- souhaitent réaliser un stage de pré installation dans un espace test.

Les bénéficiaires ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle non-rémunéré.

Le stage doit être encadré par un centre de formation ou par une structure ayant conclu une convention avec un organisme de formation agréé par la Région, conformément à l'article R634162 du code du Travail.

### CECI ETANT RAPPELE ET FAISANT PARTIE INTEGRANTE DE LA PRESENTE CONVENTION, IL EST CONVENU COMME SUIT:

#### Article 1 : Partenariat

La présente convention règle les rapports entre :

- a) **La structure d'accueil** : l'exploitation .....  
dont le siège social est situé ..... à.....  
représenté par Monsieur/Madame..... désigné maître de stage
- b) **Le stagiaire** : M ..... né le .....  
domicilié à.....  
stagiaire de la formation professionnelle, en stage de parrainage et candidat à l'installation.
- c) **Le centre de formation** : ..... sis ..... à .....  
représenté par ..... en qualité de  
.....  
et qui désigne Monsieur/Madame ..... conseiller référent.

Elle précise les droits et obligations des 3 parties signataires.

**Article 2 : objet de la convention et du stage**

La présente convention définit l'organisation du stage de parrainage.

Le stage vise à fournir au candidat à l'installation une formation pratique sur la conduite d'une exploitation à reprendre ou dans laquelle s'associer ou à permettre la réalisation d'un parrainage dans un espace test.

Ce stage de parrainage doit également permettre au jeune d'approfondir ses connaissances, de définir son projet et d'organiser son installation.

**Activités confiées et objectifs concrets du stage :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Article 3 : durée du stage**

Le stage de parrainage est conclu pour une durée de ... mois sans discontinuité.

Il se déroulera du..... au .....

**Article 4 : les engagements de la structure d'accueil**

La structure d'accueil s'engage à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires en vue de permettre au stagiaire d'exercer les activités et tâches telles que définies dans la présente convention, à l'accompagner afin de lui permettre d'atteindre les objectifs attendus, et notamment à :

- Désigner une personne chargée d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider et d'évaluer le bénéficiaire pendant la période de stage
- Ne pas faire exécuter au stagiaire une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, à un accroissement temporaire d'activité, à un emploi saisonnier ou au remplacement d'un salarié en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail ;
- Etre couvert par une assurance professionnelle en cours de validité tant à l'encontre de tiers que sur des biens de la structure d'accueil. ;
- Mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires en vue de se conformer aux articles R.4141-3-1 et suivants du code du travail en matière d'information des salariés sur les règles d'hygiène et de sécurité applicables ;
- Prévenir dès connaissance des faits, et au plus tard dans les 24 heures, le centre de formation de tout accident survenant soit au cours ou sur le lieu de la mise en situation en milieu professionnel, soit au cours du trajet domicile-structure d'accueil ;
- Donner accès aux moyens de transport et installations collectifs ;
- Libérer, à la demande du centre de formation, le stagiaire chaque fois que cela s'avère nécessaire
- Informer le centre de formation de toute absence du stagiaire et notamment les arrêts maladies et les accidents du travail pouvant survenir,
- Tenir à jour un état de présence du stagiaire,

- Employer le stagiaire dans le respect de la législation du travail et en particulier à lui accorder 2 jours de repos hebdomadaires,
- à loger gratuitement le stagiaire :  oui  non
- à nourrir gratuitement le stagiaire :  oui  non
- à favoriser les rapports entre le stagiaire et le centre de formation.

Il est rappelé qu'en cas d'accident du travail, la déclaration est de la seule responsabilité de la structure d'accueil, qu'il s'agisse d'un accident s'étant produit sur les lieux du stage, ou sur le trajet domicile/stage ou dans le cadre de toute activité se rapportant à l'objet du stage.

Cette déclaration doit être faite sous 48 heures et adressée à la Mutualité Sociale Agricole dont relève le stagiaire concerné. Le dernier volet de la liasse sur laquelle est faite la déclaration est conservée par la structure d'accueil.

### **Article 5 : les engagements du stagiaire**

Le stagiaire s'engage à exercer les activités et tâches telles que définies dans la présente convention et à mettre en œuvre l'ensemble des actions lui permettant d'atteindre les objectifs attendus, et notamment :

- Respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil et les consignes qui lui sont données et informer le conseiller référent de tout retard ou absence en fournissant les documents justificatifs requis ;
- Se conformer à l'ensemble des dispositions et mesures en matière d'hygiène et de sécurité applicables ;
- Informer le conseiller référent de tout incident et/ou accident ;
- Informer le conseiller référent et/ou la personne responsable de son accueil et de son suivi des difficultés qu'il pourrait rencontrer dans la mise en œuvre de cette période ;
- Participer activement aux travaux de l'exploitation
- Souscrire un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant les risques professionnels,
- Suivre, si besoin, toute formation liée à son projet d'installation.

### **Article 6 : les engagements du centre de formation**

Le centre de formation s'engage à :

- Assurer l'accompagnement dans la structure d'accueil du stagiaire au travers de visites et d'entretiens sous toute forme et à effectuer 2 visites minimum :
  - une première visite qui a lieu dans le premier tiers du stage (2 ou 3 mois selon la convention)
  - une seconde visite faite dans le dernier mois du stage
- Intervenir, à la demande de la structure d'accueil et/ou du stagiaire pour régler toute difficulté pouvant survenir pendant la période de stage ;
- Valider les objectifs et le contenu du stage à transmettre aux services de la Région Grand Est un état mensuel des présences le dernier jour travaillé du mois,
- A se rapprocher du Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) pour déterminer les modalités les plus appropriées d'accompagnement du jeune,

- A réaliser si nécessaire les formalités relatives à l'admission en formation, à la réalisation de la formation et à la validation éventuelle des acquis de l'expérience.

### **Article 7 : dénonciation de la convention**

- L'installation du stagiaire entraîne de plein droit l'arrêt du stage,
- Le stage est également interrompu si l'une ou l'autre des parties ne remplit plus les conditions prévues dans les articles 4 et 5.
- Le stagiaire et la structure d'accueil portent la responsabilité de prévenir les services de la Région de la rupture du stage.

La présente convention a été établie en trois exemplaires,

A..... , le ..... / 201

Signature du stagiaire

Signature du maître de stage

Signature du directeur du centre de formation

Copie de cette convention sera transmise par le centre de formation :

- à la Région Grand Est, Direction Agriculture et Forêt, 5 rue de Jéricho, CS70441 51037 Chalons en Champagne CEDEX
- à la Mutualité Sociale Agricole

Mise à jour Janvier 2017